



Christophe MILLET Tél : 06.59.71.71.88

## REGLEMENT DU TOURNOI SIMPLE BENJAMINS-MINIMES 18 MARS 2012

N° Autorisation : 11/12-SBM35-17

1. Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBa
2. Le juge arbitre du tournoi est Christophe MILLET
3. Le Comité d'organisation du tournoi prendra en compte les articles du « Règlement des Trophées Départemental Jeune de Simple saison 2011-2012 » pour les points non évoqués ci-dessous.
4. La fiche d'inscription devra être correctement remplie.
5. Aucune réclamation ne sera acceptée si cette fiche est mal remplie.
6. Tout joueur devra présenter sa licence le jour de la compétition.
7. Nombre d'inscrits limités à 120 joueurs maximum.
8. Tableaux Elites limités à 16 joueurs.
9. Tableaux Espoirs limités également : Priorité aux inscriptions filles benjamines et filles minimales dès les 100 premières inscriptions atteintes. Mise en liste d'attente des garçons puis régularisation pour atteindre les 120 joueurs.
10. Tout joueur non présent sur le terrain 2 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
11. Les volants plastiques type Yonex Mavis 300 seront à votre disposition pour l'échauffement et les matches. Les volants plumes seront à la charge des joueurs.
12. Le tournoi se déroulera en match de 21 points et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants) sur 10 terrains.
13. Les matches seront scorés par les joueurs appelés au micro, le scoreur devra être debout dans l'axe du filet (vainqueur durant les poules / perdant ensuite).
14. Tout joueur ayant un comportement non sportif sera sanctionné, voir disqualifié.
15. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été annoncé par la table de marque.
16. Le temps de repos entre 2 matches sera d'au moins 20 minutes.
17. Tout volant touchant une structure du gymnase sera compté faute dans l'échange et let pour le premier service.
18. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer le match annoncé ainsi que leur coach respectif et le scoreur.
19. Tout joueur non présent 10 minutes avant l'heure de début des matches sera considéré comme forfait.
20. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits justifiés.
21. La date limite d'inscription est le 12 mars 2012 (désistement au 15 mars 2012).
22. Tous les tableaux seront constitués, dans la mesure du possible, de poules de 3 ou 4 joueurs avec 2 joueurs sortant, puis élimination directe.
23. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
24. Les matches pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.

25. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.
26. Il est interdit de fumer dans la salle de La Gironde.
27. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
28. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.